



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE LA
PAUVRETÉ**



STRATÉGIE

TERRITORIALISÉE DE PRÉVENTION

ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

EN ÎLE-DE-FRANCE

FÉVRIER 2023

SOMMAIRE

Éditorial de Marc GUILLAUME

Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Parisp. 4

Éditorial de Cécile TAGLIANA

Commissaire à la lutte contre la pauvreté de la région d'Île-de-Francep. 5

LA PAUVRETÉ EN ÎLE-DE-FRANCEp. 6

LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ p. 7

LA STRATÉGIE TERRITORIALISÉE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN ÎLE-DE-FRANCE p.9

AXE 1 : PRÉPARER L'AVENIR EN RÉDUISANT LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES p.11

AXE 2 : GARANTIR DES CONDITIONS DE VIE DIGNESp. 16

AXE 3 : VERS UN PARCOURS D'INSERTION ET D'ACCÈS À L'EMPLOI SANS COUTURE p. 20

AXE 4 : DES DROITS SOCIAUX POUR TOUS p. 25

LES DÉFIS DU FUTUR PACTE DES SOLIDARITÉS p. 28

RESSOURCES UTILES p.30



**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**
Octobre 2018

**INVESTIR
DANS LES SOLIDARITÉS
POUR L'ÉMANCIPATION
DE TOUS**



**FAIRE PLUS
POUR CEUX QUI
ONT MOINS.**



ÉDITORIAL DU PRÉFET DE RÉGION

Lutter contre les inégalités fait partie des objectifs structurants de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Cet horizon doit guider nos actions dans toutes les politiques publiques dont l'État a la charge.

La lutte contre la pauvreté est à la fois une politique publique interministérielle et partenariale, engageant non seulement l'État dans toutes ses composantes (préfectures, services déconcentrés, rectorats, agence régionale de santé, opérateurs, organismes de sécurité sociale, justice) mais aussi les collectivités, le monde associatif et les entreprises, sans oublier les citoyens bénévoles.

Au cours des 3 années passées, malgré la crise sanitaire, tous ces acteurs ont mené des projets volontaristes et modifié leurs pratiques au service des plus précaires.

Si les résultats ne sont pas toujours visibles tant la tâche est grande, même dans une région riche de potentiels, les personnes qui ont été accompagnées ont vu leurs chances de s'insérer dans la société améliorées.

Tous les âges de la vie sont concernés : autant les enfants accueillis sur les 6 300 nouvelles places en crèche que les 31 000 salariés en parcours dans le secteur de l'insertion par l'activité économique qui ont 40% de chance de retrouver un emploi durable.

Ces réussites doivent constituer notre boussole et nous pousser à agir toujours plus et mieux.

C'est la raison d'être de l'État et du service public de s'engager tous les jours à faire plus pour ceux qui ont moins.

Marc GUILLAUME

préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris



ÉDITORIAL DE LA COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Combattre la pauvreté est un exercice de longue haleine. Pour y arriver, la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a assigné au niveau régional un triple objectif :

- Animer un collectif d'acteurs qui peuvent bénéficier des expériences les uns des autres et mettre en valeur les réussites en capitalisant aussi sur ce qui ne marche pas.
- Coordonner des acteurs très divers, tous responsables d'une étape du parcours des personnes en précarité, pour éviter les silos et accompagner la personne dans sa globalité.
- Innover pour trouver des réponses plus efficaces face à des inégalités persistantes et parce que l'environnement des personnes en précarité change rapidement (évolution du marché du travail, transition écologique, etc.).

Notre enjeu quotidien est d'agir collectivement pour que chacun puisse réaliser ses propres choix, pour que les destins ne soient pas joués d'avance.

C'est à cette condition que nous pourrons réellement nous prévaloir du dernier mot de notre devise nationale : la fraternité.

Cécile TAGLIANA

commissaire à la lutte contre la pauvreté en
Île-de-France auprès du préfet de la région
d'Île-de-France, préfet de Paris

LA PAUVRETÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France est une terre de contraste. 15,5% de la population francilienne vit sous le seuil de pauvreté, soit environ 1,8 million de personnes¹.

Ce taux est supérieur à la moyenne métropolitaine (14,6%), plaçant ainsi la région à la 5^e position de l'ensemble des régions de France métropolitaine.

Pourtant, en parallèle, l'Île-de-France reste de loin la région la plus riche de France si l'on considère son PIB par habitant de 57 600 euros² et le niveau de vie annuel médian de ses foyers, qui est de 24 060 euros³.

En outre, son taux de chômage de 7% est légèrement plus faible que la moyenne nationale (7,3% en septembre 2022⁴), et en corollaire la part des minima sociaux dans le revenu disponible des foyers franciliens y est la plus faible de France⁵.

Ce niveau de vie supérieur en Île-de-France se retranscrit notamment dans le coût de la vie, qui y est en moyenne 8,8% plus élevé que dans les autres régions de métropole, hors Corse⁶.

Dans ce contexte, les contraintes monétaires pèsent plus fortement sur les personnes les plus démunies, et des populations dont le niveau de vie est à peine supérieur au seuil national de pauvreté peuvent se trouver en situation de précarité.

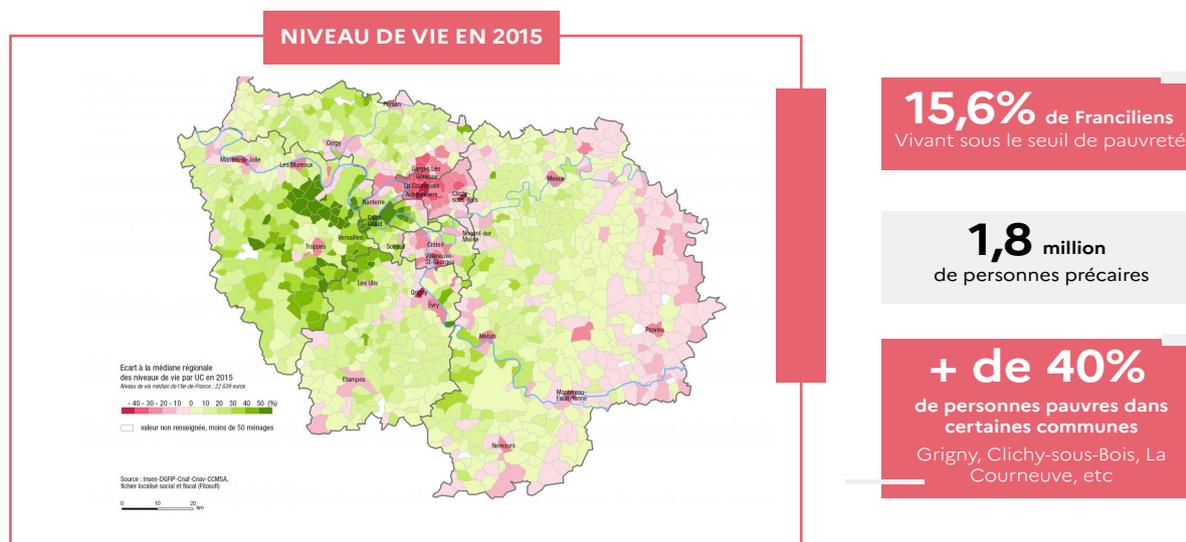
Ainsi, si le taux de pauvreté était calculé par rapport au niveau de vie médian de l'Île-de-France plutôt qu'au niveau de vie médian national, il atteindrait 19,5% en 2018, soit 470 000 personnes supplémentaires⁷.

Ce contraste entre richesse et précarité se constate à l'intérieur même de la région, où de grandes disparités subsistent, le taux de pauvreté variant du simple au triple selon les départements : 28,4% en Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de France métropolitaine, contre 9,7% dans les Yvelines⁸.

Le taux de pauvreté varie également au sein même des départements, comme à Paris, où il est de 8,3% dans le 7^e arrondissement et de 24,4% dans le 19^e arrondissement⁹.

Ces disparités se renforcent sous l'effet d'un double phénomène d'enrichissement des zones aisées, qui se sont consolidées et diffusées dans leurs territoires limitrophes, et de paupérisation des espaces déjà précaires.

Ces espaces précaires sont particulièrement concentrés en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et dans le nord des Hauts-de-Seine, mais également dans quelques territoires de grande couronne.



¹ INSEE, 2019 : <https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicateur&i=filosofi.tp60&s=2019&t=A01&view=map3>

² INSEE, 2020 : https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicateur&i=tcro62.pib_hab&s=2020&t=A01&view=map3

³ INSEE, 2019 : <https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicateur&i=filosofi.med&s=2019&t=A01&view=map3>

⁴ INSEE, septembre 2022 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2109644>

⁵ INSEE, 2019 : <https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicateur&i=filosofi.ppmi&s=2019&t=A01&view=map3>

⁶ INSEE, 2015 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908158>

⁷ INSEE, 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5896436>

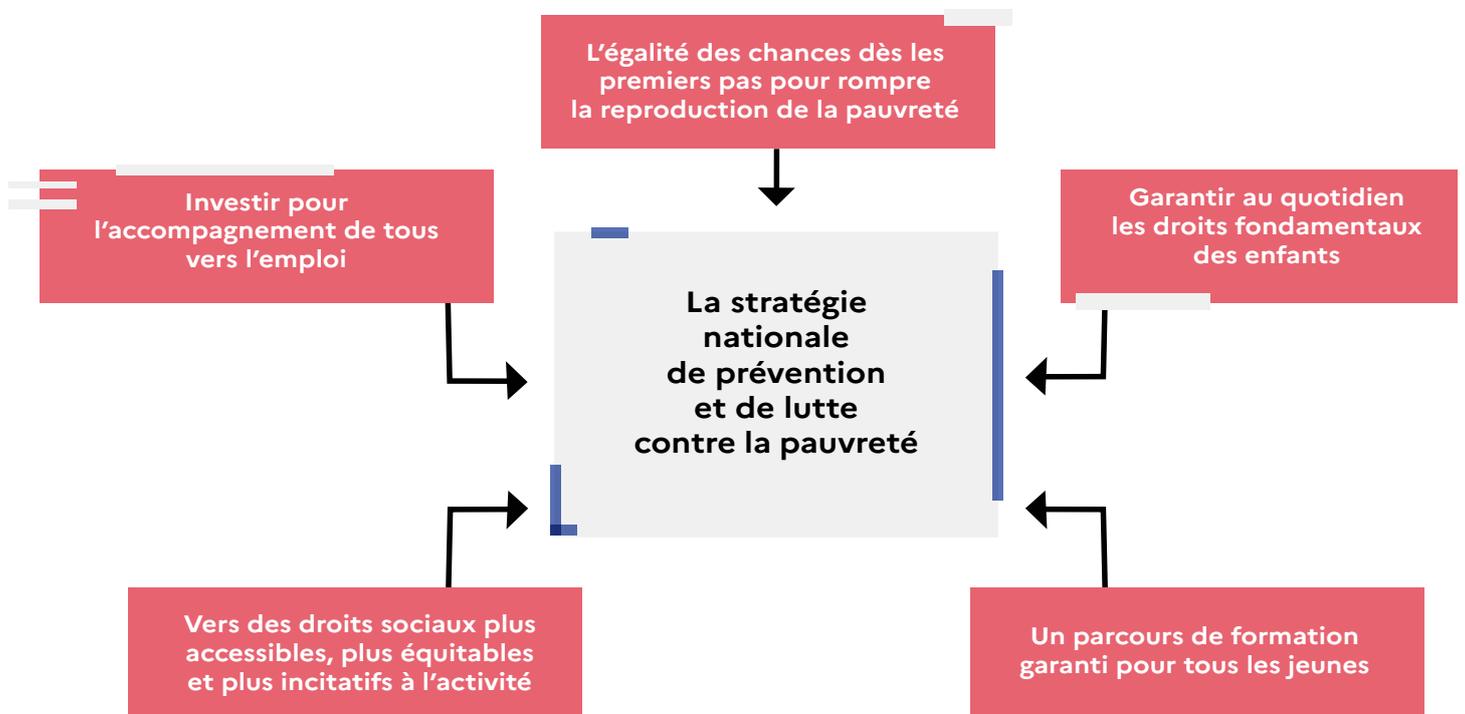
⁸ INSEE, 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5896436>

⁹ INSEE, 2014 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3291402>

LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, engagée depuis 2018 et pilotée à l'échelle nationale par la Délégation interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté (DIPLP), s'appuie sur deux priorités : celle donnée à la prévention et à l'investissement social (notamment à destination des enfants et des jeunes) et celle donnée à la sortie de la pauvreté par le travail.

Elle est articulée autour de 5 axes, chacun décliné dans des mesures concrètes répondant à un problème identifié.

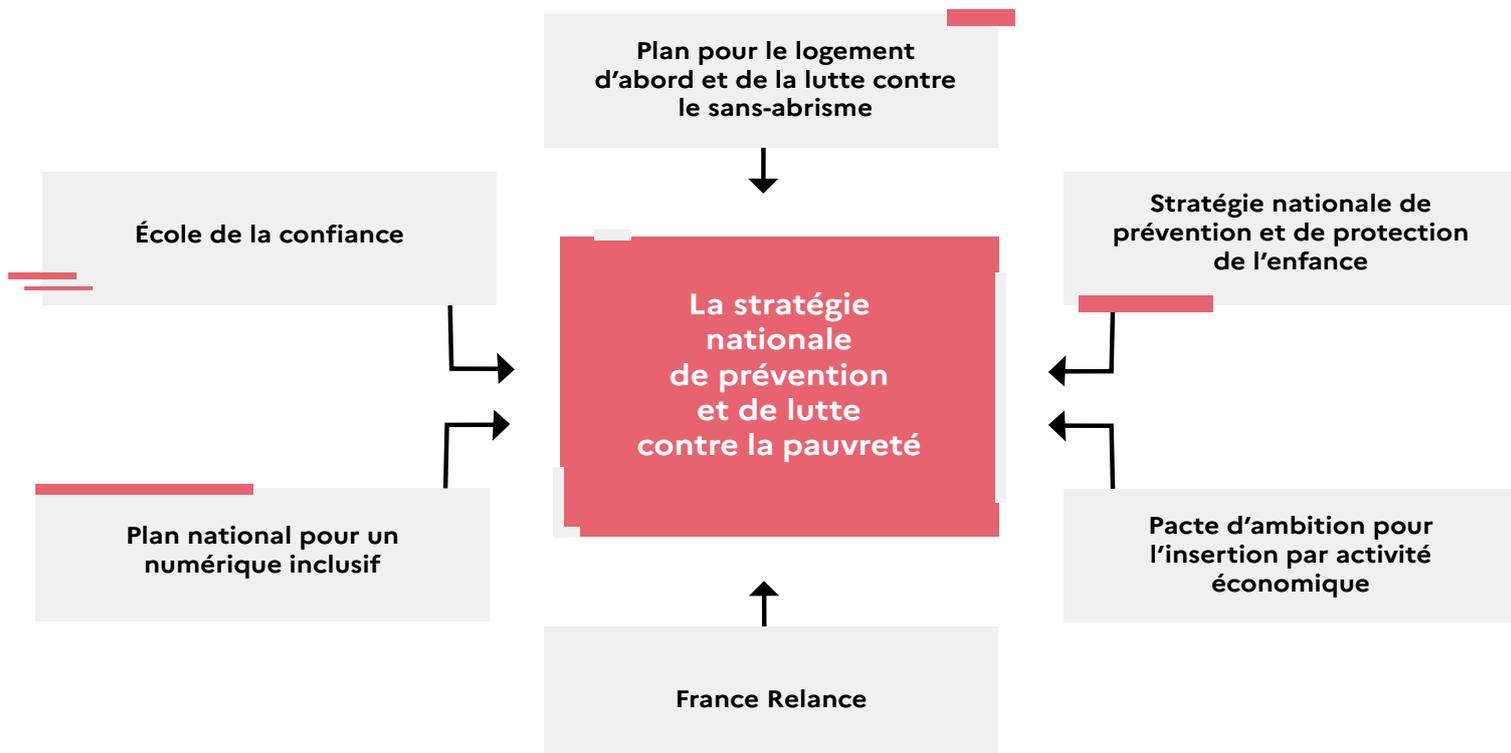


Pour satisfaire les ambitions de la Stratégie, les moyens financiers dédiés à ces mesures ont été renforcés en raison de la crise sanitaire, passant d'un budget initial de 8,5 milliards d'euros à 13 milliards d'euros pour la période 2019-2022.

Ce budget ne retrace pas l'ensemble des moyens dédiés par la Nation à la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités, mais les moyens supplémentaires et dédiés qui ont été apportés pendant cette période.



La lutte contre la pauvreté se nourrit en partie de multiples politiques publiques sectorielles répondant aux difficultés rencontrées par les personnes, enfants comme adultes, dans des situations, souvent complexes, de précarité. En d'autres termes, elle est le point de rencontre entre différentes stratégies de l'État destinées à améliorer la situation de ces personnes.

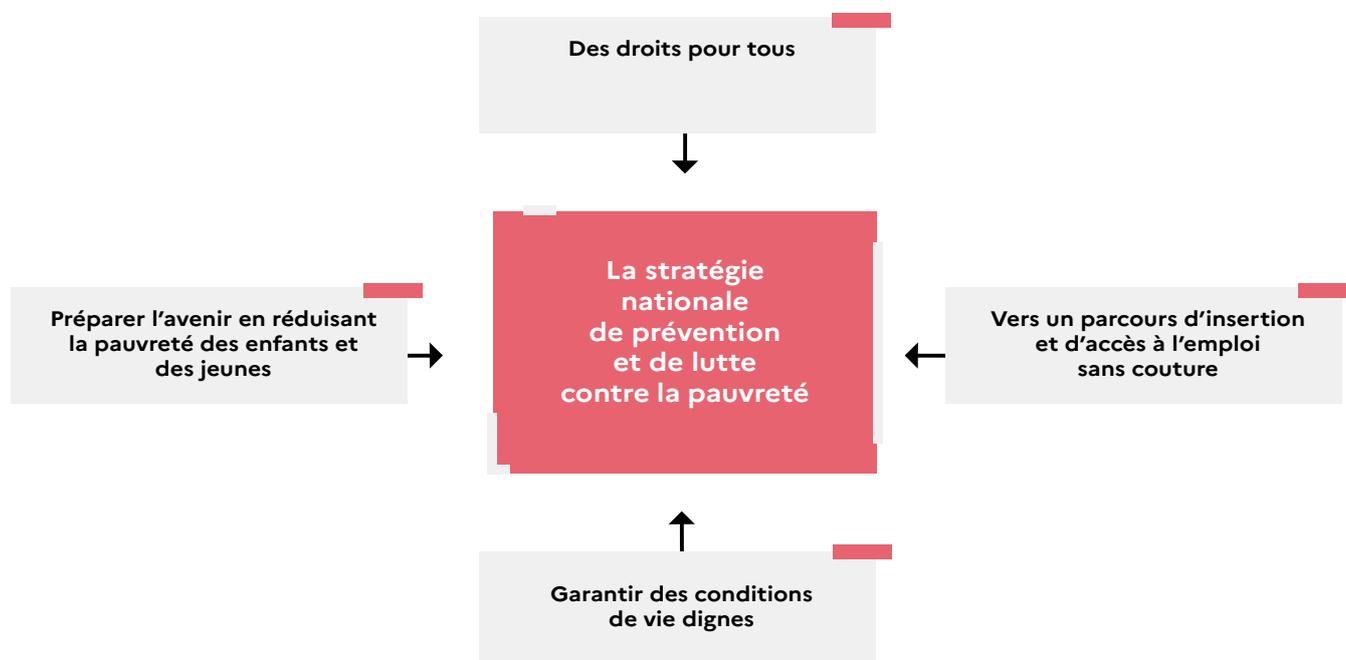


LA STRATÉGIE TERRITORIALISÉE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Pour décliner la Stratégie nationale au niveau des régions, la DIPLP s'appuie sur un réseau de commissaires à la lutte contre la pauvreté.

Ils sont placés sous l'autorité des Préfets de région. Leur rôle est d'adapter les mesures prévues par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans le cadre d'une Stratégie territorialisée à déployer ensuite sur l'ensemble du territoire régional.

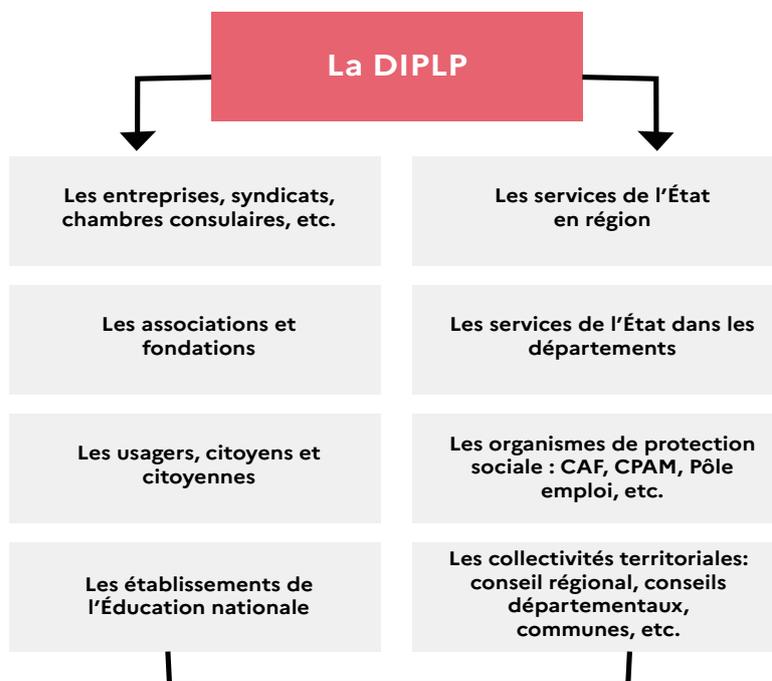
Dans cette perspective, en Île-de-France, la Stratégie territorialisée a décliné la Stratégie nationale en 4 axes principaux, retenus au vu des caractéristiques et priorités spécifiques à la région : prépondérance de l'urbanisation, forte interdépendance entre départements, importance des flux migratoires, persistance du sans-abrisme, etc.



Au regard de la diversité des formes que peut revêtir la pauvreté dans la région, il est primordial que les actions soient adaptées et déployées au plus près des besoins spécifiques des habitants.

Pour cela, l'État privilégie le pilotage d'une méthode ouverte de mobilisation, de concertation et de responsabilisation de l'ensemble des parties prenantes pouvant intervenir dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi, que son action prend appui sur un dense réseau d'acteurs, composé entre autres de ses services déconcentrés et opérateurs, des collectivités territoriales, des organismes de protection sociale, d'associations, d'entreprises, etc. Plus que d'être partagée avec d'autres institutions, la mise en œuvre des actions est parfois assumée par ces derniers. C'est notamment le cas des conseils départementaux qui, en tant que chefs de file de l'action sociale, sont au 1^{er} rang de la lutte contre la pauvreté.



Les organismes de sécurité sociale ont également un rôle primordial au sein de notre contrat social pour réduire les inégalités en assumant collectivement des risques sociaux individuels (maladie, retraite, invalidité, etc.).

En sus des dépenses de droit commun contre la pauvreté, l'État en région a consacré 12 396 007 euros à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en 2019, 24 690 758 euros en 2020, 27 741 834 euros en 2021 et 27 697 951 euros en 2022.

En particulier depuis 2019 les préfets de département signent avec les conseils départementaux des contrats d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE).

En 2022, cette contractualisation a représenté 25 840 686 euros.

Outre la contractualisation, en 2022, les services de l'État en région ont utilisé une enveloppe de 1 857 265 euros destinée à financer des mesures d'investissement social et des actions innovantes, notamment via des appels à projets.

En 2022

Département	Montant
Paris	4 677 732, 60 €
Seine-et-Marne	2 554 959 €
Yvelines Hors contractualisation	500 000 €
Essonne	2 116 084 €
Hauts-de-Seine Hors contractualisation	500 000 €
Seine-Saint-Denis	9 277 123, 31 €
Val-de-Marne	3 383 436 €
Val-d'Oise	2 931 351 €

Total

25 840 686 €

dédiés à la contractualisation avec les conseils départementaux

et

1 857 265 €

pour des mesures d'investissement social et des actions innovantes

Au regard du caractère multifactoriel de la pauvreté et de la multiplicité des actions tant structurelles que conjoncturelles qui ont été déployées pour la combattre, ce document ne représente pas un bilan exhaustif de toutes les actions menées par l'État et ses partenaires en région.

Son objectif est davantage de donner une vision globale et structurée des actions menées en Île-de-France et des progrès qui y ont été effectués en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté.

AXE 1 : PRÉPARER L'AVENIR EN RÉDUISANT LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

L'Île-de-France est une des régions les plus jeunes de France métropolitaine, avec 37,4% de moins de 29 ans¹⁰.

Néanmoins, comme ailleurs, les jeunes y sont plus pauvres que le reste de la population : 20,2% des Français de moins de 18 ans et 19,2% des Français de 19 à 29 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté¹¹.

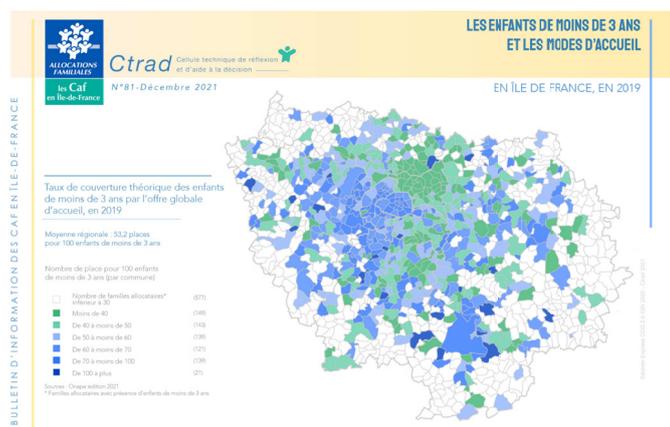
C'est ainsi que ce premier axe revêt une importance toute particulière dans notre région. Son objectif est de préparer un avenir meilleur pour les jeunes défavorisés en cassant dès la naissance les mécanismes de reproduction de la pauvreté et en les accompagnant tout au long de l'enfance et au début de la vie d'adulte dans la réalisation de leurs ambitions futures. Afin de relever ce défi, un ensemble ambitieux et structurel de mesures a donc été déployé sur l'ensemble du territoire régional depuis 2018.

Le développement de la mixité sociale dans les modes d'accueil de la petite enfance est une dimension prioritaire de ce premier axe, dans la mesure où elle contribue à donner aux jeunes défavorisés les mêmes chances de réussir que les autres enfants.

De fait, les établissements d'accueil du jeune enfant assurent une qualité d'accueil et de développement (socialisation, langage, éveil, confiance en soi, découvertes, etc.) qui est en moyenne supérieure à ceux du mode de garde individuel, à commencer par celui assuré dans les familles elles-mêmes.

Le taux de couverture en mode de garde collectif étant plus faible en Île-de-France (53,2) qu'en moyenne en France (59,8 en 2019), et encore plus faible dans les départements les plus pauvres d'Île-de-France (cf. carte ci-dessous), les pouvoirs publics ont fait de la création de places en accueil collectif une priorité.

C'est ainsi que 6 328 places ont été créées dans ces établissements depuis 2019, s'ajoutant aux 139 800 places existantes. Ce résultat montre la nécessité de poursuivre les efforts et de trouver de nouveaux leviers pour accélérer la création de places.



À cet égard, le bonus mixité et le bonus territoire, puis les bonifications du plan Rebond de la Caisse nationale d'allocation familiale (CNAF), se sont avérés particulièrement précieux, avec désormais 18% d'EAJE bénéficiant du bonus mixité sociale à la mi-année 2022, soit un niveau similaire à celui fixé par l'objectif.

¹⁰ INSEE, 2019 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-75#chiffre-cle-1>

¹¹ INSEE, 2019 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3565548>

Le mode de garde individuel a également fait l'objet d'une politique nationale de soutien financier, avec l'instauration du tiers payant pour le complément mode de garde pour les assistant.e.s maternel.les afin que les familles n'aient pas à avancer les frais, qui étaient souvent des freins au recours à ce mode de garde pour les familles modestes.

En 2021, 5 communes et le département de Seine-Saint-Denis se sont par ailleurs portés volontaires afin d'expérimenter les projets territoriaux « Accueil pour tous » dans le but d'accroître le recours aux modes de garde de la part des parents précaires, en agissant sur divers leviers (création de places, actions innovantes de valorisation de l'accueil du jeune enfant, aller vers, soutien à la parentalité, etc.). La Stratégie pauvreté a financé ces projets à hauteur de 488 000 euros.

Parce que le développement des capacités d'accueil se doit d'être accompagné d'un renforcement des moyens humains et des compétences, le plan de formation "Ambition 600 000 Enfance Égalité" des professionnels de la petite enfance est effectif depuis 2021 via les opérateurs de compétences (OPCO).

Pour le compléter, des appels à projets régionaux ont également permis à 3 235 professionnels de partir en formation en 2021. Pour renforcer les savoirs relatifs au développement du jeune enfant, un MOOC gratuit est disponible depuis début juillet 2021 et a déjà été visionné plus de 2 500 fois.

Enfin, dans l'optique de mieux accompagner les familles en difficulté et de développer le soutien à la parentalité, 78 centres sociaux et espaces de vie sociale ont été créés depuis 2019 et couvrent désormais 11 QPV supplémentaires en Île-de-France. Plus spécifiquement, des actions ont été menées pour soutenir les familles monoparentales, dont les enfants mineurs sont en effet davantage exposés à la pauvreté : 41 % d'entre eux vivent en-dessous du seuil de pauvreté monétaire¹².

C'est ainsi que 9 projets de soutien spécifiques aux familles monoparentales ont été lancés et financés par la Stratégie à hauteur de 108 000 euros. En outre, au vu du rôle primordial des trois premières années de vie dans le développement global de l'enfant et de l'adulte qu'il deviendra, 17 projets « 1000 premiers jours de l'enfant » ont été labellisés en partenariat avec les caisses d'allocations familiales (CAF) et l'agence régionale de santé (ARS) en 2021 et 23 en 2022.

LA CRÈCHE MULTI-ACCUEIL « LES CHATONS » DE L'ASSOCIATION LA SAUVEGARDE DES YVELINES (78)

La crèche « Les chatons », située à Carrières-sous-Poissy (78) et agréée pour 20 places, peut accueillir jusqu'à 22 enfants. Sur les 22 places, 11 sont dédiées à des enfants de familles hébergées dans 2 CHRS de Carrières-sous-Poissy et 11 autres à des enfants de familles résidant dans la commune (orientés par le service petite-enfance de la ville). Avec une équipe composée d'une responsable de service (puéricultrice), 2 éducatrices, 2 auxiliaires de puériculture, 1 assistante petite-enfance et 1 médecin, la crèche fait, depuis 2001, un pari réussi de mixité sociale dont les effets bénéfiques, tant pour les familles que pour les enfants, sont visibles.

Lauréate de l'appel à projet « 1000 premiers jours », la crèche a pu bénéficier d'un soutien destiné à renforcer ses équipes pour assurer le soutien à la parentalité et le développement de l'enfant. Un accompagnement personnalisé est ainsi mis en place auprès des familles pour faciliter la résolution précoce des difficultés et pour éviter toute rupture.

C'est également dans cette perspective que la crèche organise la venue de psychologues et de psychomotriciens, afin d'agir sur les difficultés des enfants au plus tôt. Parce que, selon la responsable de service, « *un corps qui ressent, c'est une personnalité qui se construit* », la crèche est également en lien avec l'école de musique de Carrières-sous-Poissy qui propose des mini concerts aux enfants et à leurs parents.

Fort de ses nombreux partenariats, l'accompagnement proposé par la crèche est multidimensionnel. En plus d'être une crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), « les chatons » accueille des personnes en parcours emploi compétences (PEC) de Pôle emploi et contribuent à la formation de stagiaires dans les métiers du travail social et paramédical.

¹² INSEE, 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681>



Au sortir de la petite enfance, l'Education nationale continue d'œuvrer pour créer les conditions de l'égalité des chances. Plusieurs mesures de la Stratégie pauvreté concernant donc l'institution scolaire, en particulier le primaire.

Certaines d'entre elles ont avancé de manière très satisfaisante entre 2018 et 2022, notamment le dédoublement de 100% des classes de CP et de CE1 dans les REP et REP+, effectif depuis 2020 dans notre région.

Considérant les résultats positifs du dédoublement sur les conditions d'apprentissage des élèves de CP et de CE1, il a ainsi été décidé d'étendre cette mesure de dédoublement aux classes de grande section de maternelle des zones d'éducation prioritaire à partir de la rentrée scolaire 2020-2021.

Si le taux d'avancement par rapport à l'objectif diffère d'un département à un autre, et que les efforts nécessitent évidemment d'être poursuivis, on constate une très nette progression dans la plupart des départements par rapport à leur situation initiale de 2019.

À titre d'exemple, en Seine-Saint-Denis, alors que seulement 3,2% de ces classes étaient dédoublées à la rentrée 2019, 100% d'entre elles sont désormais dédoublées en REP+ et 86% en REP, alors même que l'objectif était fixé à 72% pour 2022.

Toujours dans le domaine de l'éducation, le dispositif « devoirs faits », un temps d'étude durant lequel les collégiens volontaires sont accompagnés gratuitement au sein de leur collège afin d'accomplir les tâches demandées par leurs professeurs, s'est lui aussi largement répandu.

Par exemple, alors que 26,5% des collégiens de Seine-et-Marne bénéficiaient de ce dispositif en 2019, 34,6% d'entre eux en bénéficiaient en 2021, soit plus que la cible de 32%.

Enfin, parce qu'un enfant qui mange bien est un enfant qui a plus de chance de se concentrer et de réussir, plus de 36 000 petits déjeuners gratuits ont été proposés dans les écoles maternelles et primaires des quartiers prioritaires d'Île-de-France durant l'année scolaire 2021-2022.

Ces petits déjeuners sont aussi l'occasion d'une éducation nutritionnelle pratique. Dans la même optique, plus de 160 000 repas à 1 euro ou moins ont été servis dans les écoles des communes rurales depuis le 1er avril 2019, grâce à l'engagement de leurs 34 maires.

En période d'inflation, c'est une mesure qui sera particulièrement profitable aux familles modestes, dont l'importance de la cantine scolaire a été démontrée par le confinement.

DES PETITS DÉJEUNERS GRATUITS DANS LES ÉCOLES DE GRIGNY (91)

La distribution de petits déjeuners a été généralisée à l'ensemble des écoles maternelles de la ville de Grigny en mars 2021. Son extension à toutes les écoles primaires de la ville est en cours d'expérimentation dans 2 écoles. 1800 enfants de 82 classes se voient ainsi proposés chaque matin en début de classe des petits déjeuners complets, équilibrés et gratuits. Au menu : de l'eau, des fruits en tout genre, des produits laitiers ou encore du pain.

Cette initiative, subventionnée par l'État et issue d'un travail partenarial entre la ville de Grigny et l'Éducation Nationale, fait consensus auprès de tous les acteurs éducatifs concernés. Les professeurs remarquent ainsi que « *ce petit moment de convivialité, durant lequel chaque enfant est invité à se servir lui-même pour développer son autonomie, leur permet d'être beaucoup plus concentrés et attentifs durant la matinée* ». Au-delà de leurs vertus éducatives, ces petits déjeuners sont également l'occasion de « *faire découvrir aux enfants des aliments qu'ils ne sont pas ou peu habitués à manger à la maison* » et « *de meilleure qualité* » jugent des parents d'élèves. Mais rien ne pourrait mieux résumer la réussite de cette action que le sourire de Fatimata, 5 ans, lorsqu'elle reprend de « *son fromage préféré* », accompagné d'une mandarine qui, d'après elle, « *a un meilleur goût qu'à la maison !* ».



Ce premier axe met finalement l'accent sur le cas spécifique des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Face au constat récurrent que ces jeunes étaient confrontés à des sorties dites « sèches » des dispositifs de l'ASE, les laissant ainsi sans repère et soutien dans leur vie d'adulte, la nécessité de mettre en place des mesures concrètes s'est imposée.

C'est ainsi que des actions préventives sont mises en place, en 1^{er} lieu la contractualisation sur « 0 sortie sèche » des Conseils départementaux avec l'État.

En complément, les crédits régionaux de la Stratégie pauvreté ont permis d'accompagner la rédaction d'un guide pour l'autonomisation des jeunes sortants de l'ASE, lancé fin 2021.

Ce référentiel, facile de prise en main et favorisant la co-construction, permet d'aider les professionnels et les jeunes à préparer leur autonomisation progressive en perspective de leur sortie des dispositifs de prise en charge une fois majeurs.

Ce guide propose aussi des ressources pratiques vers lesquelles se tourner pour trouver soutien et appui. Le taux de jeunes pris en charge dans le cadre de ce référentiel varie de 32% à 100% en fonction des départements d'Île-de-France.

En complément de ces actions préventives, l'État accompagne également le financement de solutions de logement adaptées (foyers jeunes travailleurs (FJT), colocations, etc.) en partenariat avec les Conseils départementaux, à hauteur de 270 000€.

LE DISPOSITIF « LA TOULINE » DES APPRENTIS D'AUTEUIL À COMBS-LA-VILLE (77)

L'association des Apprentis d'Auteuil a lancé en 2016 « La Touline », un dispositif d'accompagnement à l'insertion des jeunes sortants des dispositifs d'aide sociale à l'enfance (ASE). Intervenant jusqu'à 3 ans après leur sortie, son objectif est d'assurer la transition professionnelle comme personnelle de ces jeunes vers l'âge adulte et leur entrée dans le droit commun.

En 2021, un de ces dispositifs a vu le jour à Combs-la-Ville, en Seine-et-Marne.

Si les autres « Toulines » n'interviennent qu'après la fin de leur prise en charge par l'ASE, celle-ci possède la particularité de s'adresser aux jeunes dès 6 mois avant leur sortie. Désormais bien implanté et déployé sur tout le département, ce dispositif emploie 5 personnes, notamment des éducateurs.

L'aller vers est au cœur de la démarche des éducateurs. Avec la flexibilité comme principe de fonctionnement, ils se déplacent dans tout le département vers les lieux de travail et de vie des jeunes, comme par exemple les maisons d'enfants à caractère social (MECS) ou les foyers de jeunes travailleurs (FJT).

C'est cette individualisation de l'accompagnement qui leur permet de répondre de la façon la plus adaptée possible aux problématiques d'insertion (emploi, formation, logement, santé, etc.) de ces jeunes et de garantir ainsi une sortie progressive de l'ASE. D'une certaine façon, « La Touline » remplit le rôle d'une « deuxième famille » qui, selon plusieurs jeunes, a contribué à leur « sauver la vie ».



AXE 2 : GARANTIR DES CONDITIONS DE VIE DIGNES

En Île-de-France, l'accès de tous à des conditions de vie dignes est un défi pour les pouvoirs publics et les citoyens.

15,9% des Franciliens¹³ sont considérés comme pauvres à l'aune des conditions de vie, c'est-à-dire qu'ils cumulent au moins 3 privations ou difficultés matérielles parmi une liste prédéfinie. C'est bien plus que le taux national, qui est de 11,1%¹⁴.

Face à ce constat, le deuxième axe de la Stratégie territorialisée ambitionne que plus personne ne vive sans toit, sans manger à sa faim et sans pouvoir se soigner.

Alors que l'Île-de-France concentre deux tiers des ménages reconnus DALO de métropole, une première série de mesures concerne l'accès au logement, largement réunies par le «plan logement d'abord», qui est en cours de réactualisation.

C'est ainsi que, depuis 2018, 815 places en pensions de famille ont été créées et plus de 13 000 personnes considérées comme étant sans domicile stable obtiennent en moyenne chaque année un logement social, grâce en particulier à la mobilisation du contingent préfectoral.

Le plan a également permis la création de plus de 4500 places en intermédiation locative (IML) depuis 2020.

Des hébergements expérimentaux répondant aux besoins des personnes en très grande marginalité (addictions, droit au retour, animaux, etc.) sont également testés sur 4 lieux à Paris, Bezons (95) et Chelles (77).

Par ailleurs, au vu de la situation spécifique aux femmes sans domicile sortant de maternité, en Île-de-France 1 000 places destinées à leur hébergement ont été créées ainsi qu'un dispositif expérimental pour les femmes et enfants nécessitant une prise en charge médicale, à Athis-Mons (91).

De manière générale, des efforts ont été réalisés concernant le renforcement de l'accompagnement social des personnes en difficulté de logements.

Par exemple, concernant les personnes hébergées à l'hôtel, les plateformes d'accompagnement social à l'hôtel (PASH) continuent à monter en charge pour accélérer les sorties positives (logement, emploi, santé, droits) de ces ménages dont les conditions de vie permettent difficilement une stabilisation : en juin 2020, 7 845 ménages étaient inclus dans les files actives des PASH sur 17 000 ménages hébergés, soit 46% de l'objectif atteint.

Entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2022, 2 229 ménages inclus sont sortis de l'hôtel, dont 26% vers Solibail, 17% vers un logement de droit commun et 14% vers un CHU.

L'EXPÉRIMENTATION GRANDS MARGINAUX À BEZONS (95)

Dans leur petite villa de Bezons, au sein d'un quartier pavillonnaire calme, les 3 nouveaux habitants discutent avec leur accompagnatrice sociale du programme de la semaine.

L'un d'eux, après 20 ans d'errance et pas mal d'années dans l'aérogare de Roissy, a amené son chien, que ses 2 colocataires apprécient de gâter et sortir soir et matin.

Un autre travaille quasiment tous les jours. Le 3^e va reprendre une formation.

Tandis que chacun apprécie d'avoir une vraie intimité dans le pavillon, la colocation leur apporte aussi du lien humain, des repas ensemble ou des matchs de foot à partager. Le petit espace extérieur a permis de faire un barbecue cet été.

L'association Aurore, qui gère 3 pavillons similaires à Bezons dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt pour l'expérimentation d'hébergement pour les grands marginaux, avait préparé les riverains, mais aucune tension n'est à déplorer.

Les 3 hommes sont des habitants comme les autres, avec quelques problématiques supplémentaires, et qui, en se posant dans des conditions qui leur correspondent mieux que celles des centres d'hébergement collectif, se permettent de ré-envisager un avenir. Quelques sorties ont déjà eu lieu, notamment vers la pension de famille.

¹³ INSEE, 2014 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5896436>

¹⁴ INSEE, 2019 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5417786>



LES ATELIERS DE QUARTIERS ET LES BRICOBUS DES COMPAGNONS BÂTISSEURS

Depuis 2012, l'association des Compagnons Bâtitisseurs conduit de nombreuses actions en Île-de-France.

Parmi elles figurent notamment ses 11 ateliers de quartiers et 5 Bricobus, essentiellement concentrés à Paris, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et dans le Val d'Oise.

Dans une démarche d'aller-vers, les ateliers de quartiers mobilisent des professionnels, bénévoles et volontaires en service civique qui viennent à la rencontre d'habitants de QPV en situation de fragilités rencontrant des problématiques d'entretien de leur logement.

Concrètement, ils consistent en des rénovations du logement appelées chantier d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA), en des actions de dépannage pédagogique permettant de petites réparations à la charge du locataire, en de l'animation collective hebdomadaire au

local ou en plein air sur des thématiques choisies en fonction des besoins locaux ou encore en du prêt d'outils via des Outilthèques.

En complément de ces solutions sédentaires, une démarche solidaire itinérante ayant vocation à intervenir sur des territoires plus larges a été mise en place : le Bricobus.

Si les modes de fonctionnement diffèrent d'un Bricobus à un autre, tous organisent leurs actions autour d'objectifs communs indispensables afin de garantir aux habitants des QPV des conditions de vie décentes :

- sensibiliser, grâce à du porte-à-porte et des diagnostics de logements ;
- améliorer l'habitat, via les chantiers ARA et les actions de dépannage pédagogique ;
- créer du lien, en orientant les habitants vers les interlocuteurs sociaux ou les associations locales.



La crise liée à la COVID-19 a mis encore plus crûment en lumière la fragilité sanitaire des personnes les plus précaires.

Cela a ainsi confirmé la nécessité de mettre en œuvre des mesures favorisant leur accès aux soins. Une des clefs est à ce titre de développer la capacité des équipes médicales à aller vers ces personnes précaires.

C'est dans cette optique que 23 équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP), 4 équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP) et 19 équipes mobiles santé précarité (EMSP) ont été ouvertes depuis 2021.

En plus de faciliter l'accès à la santé des patients les plus démunis en leur permettant d'avoir une première évaluation, le déploiement des équipes pluridisciplinaires en santé (permanences d'accès aux soins de santé (PASS) mobiles, lits halte soins santé (LHSS) mobiles, équipes spécialisées de soins infirmiers à domicile, EMSP, EMPP) leur a permis d'être plus efficacement réorientés vers les dispositifs de droit commun, tout en soutenant les travailleurs sociaux.

En termes de soins résidentiels, 129 nouveaux lits d'accueil médicalisés (LAM) et 467 nouveaux (LHSS) ont été installés depuis 2018, avec des appels à projets régulièrement lancés. Outre le développement de la capacité à aller vers, la complémentaire santé solidaire (CSS) couvre désormais près de 1,2 million de franciliens, soit 9,6% de la population d'Île-de-France (de 6,3% dans les Yvelines à 17,8% en Seine-Saint-Denis), dont 84% sans participation financière.

La crise COVID-19 a révélé l'ampleur de la précarité alimentaire en Île-de-France, que ce soit pour les publics très précaires, notamment hébergés, mais aussi pour des travailleurs pauvres et bénéficiaires de minima sociaux, ainsi que pour les étudiants.

L'inflation sur les produits de première nécessité depuis 2022 a augmenté les risques de précarité alimentaire. L'action de l'État a été résolue pour aider les Franciliens. C'est ainsi que, sur la période 2021-2022, le plan France Relance a permis de soutenir les associations de lutte contre la pauvreté (41 actions représentant 8,1 millions d'euros pour le volet « précarité alimentaire ») et de créer des tiers lieux alimentaires pour les personnes hébergées à l'hôtel (28 projets, soit 10 millions d'euros).

Il s'agit par exemple de la création d'épiceries sociales mobiles, de plateformes mutualisées ou encore de cuisines partagées. Afin de poursuivre ces progrès, un diagnostic régional sur la précarité alimentaire a été réalisé par l'ANSA et le CREDOC en 2022 et devra permettre de développer des outils de pilotage de l'aide alimentaire à l'échelle régionale et départementale.

L'ÉQUIPE MOBILE SANTÉ PRÉCARITÉ 92 94 DE L'ASSOCIATION AURORE

À la suite d'un appel à projets lancé par l'ARS Île-de-France en septembre 2021, l'équipe santé migrante de l'association Aurore a été retenue pour devenir une EMSP et se déployer dans différentes structures du sud-est des Hauts-de-Seine et du sud-ouest du Val-de-Marne.

Composée d'un chef de service, d'un médecin, de deux infirmières, de deux psychologues, de deux travailleurs sociaux et d'une assistante administrative, cette équipe intervient dans des centres d'hébergement d'urgence, des hébergements pour les demandeurs d'asile, des accueils de jour, des centres de mise à l'abri ou encore des bidonvilles.

Pensée dans une logique d'aller-vers, l'EMSP a pour fonction de réaliser des premières consultations générales permettant d'établir un diagnostic personnalisé du patient, à la fois somatique et psychologique. Elle garantit également une certaine continuité dans sa prise en charge en assurant son suivi et en l'orientant vers les établissements de soins appropriés. La collaboration avec les équipes sociales des différents lieux d'intervention est à ce titre particulièrement précieuse : elles facilitent le premier contact avec ces populations souvent éloignées des soins.

LA CANTINE DES ARBUSTES, NOUVEAU RESTAURANT SOCIAL ET ENGAGÉ À PARIS (14^E ARRONDISSEMENT)

L'association Refugee Food a obtenu un financement de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté pour ouvrir une nouvelle cantine solidaire dans le 14^e arrondissement : la Cantine des Arbustes.

Cette cantine solidaire a pour objectif de rendre accessible à tous, et particulièrement aux plus vulnérables, une alimentation de qualité.

Afin de poursuivre cette ambition, le projet s'organise autour de trois activités :

- **Un restaurant social et engagé**, ouvert à toutes et tous, qui propose des tarifs différenciés selon les ressources de chacun : 50 repas gratuits proposés chaque jour à des personnes en situation de précarité et des tarifs préférentiels sont appliqués pour les bénéficiaires de minimas sociaux ;
- **Une activité d'aide alimentaire** dont l'objectif est de cuisiner et distribuer chaque jour des centaines de repas savoureux et complets, sur place ou ailleurs par des associations partenaires ;
- **Des ateliers de cuisine gratuits**, tous les mercredis de 16 à 19h, visant à renforcer l'autonomie alimentaire des personnes en situation de fragilité.

Ces multiples activités sont rendues possibles par le travail dévoué d'une équipe de cuisiniers et cuisinières en insertion professionnelle, épaulée par des bénévoles.

Cette escouade est sous la houlette du chef formateur Harouna Sow, qui précise : « *nous servons ce que nous avons plaisir à manger : je cuisine avec le même soin dans mon restaurant parisien et pour les repas dédiés à l'aide alimentaire* ».

AXE 3 : VERS UN PARCOURS D'INSERTION ET D'ACCÈS À L'EMPLOI SANS COUTURE

Ce troisième axe de la stratégie mise pleinement sur l'activité pour redonner leur dignité aux personnes en situation de précarité et d'exclusion en leur garantissant des perspectives vers une sortie durable de la pauvreté.

Pour y parvenir, les personnes doivent être accompagnées vers une multiplicité de solutions correspondant à leur âge, leur formation, leurs souhaits, leurs compétences personnelles, mais également leurs conditions de vie et de famille qui peuvent représenter temporairement des freins à l'insertion.

L'Île-de-France est à ce titre particulièrement bien lotie, forte de nombreuses opportunités de travail et de formation sur le court et moyen terme. Néanmoins, afin que les personnes les plus éloignées de l'emploi aient accès à ces opportunités, les différents organismes qui les accompagnent doivent s'attacher à permettre un parcours fluide, sans rupture et personnalisé.

C'est dans cette optique de garantir à toute personne en difficulté d'inclusion sociale et professionnelle un accompagnement approprié et rapide vers l'activité que la garantie d'activité a été mise en place dès le début de la contractualisation avec les Conseils départementaux. Elle a notamment permis d'améliorer le parcours des allocataires du RSA, en réduisant leur délai moyen d'orientation pour tendre vers moins de 1 mois. Le meilleur département francilien atteint même 95% de nouveaux allocataires orientés en moins de 1 mois.

Toujours dans cette perspective, le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) a été initialement expérimenté dans les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, avant de s'étendre au reste des départements franciliens.

Cette méthode permet d'assurer aux personnes éloignées de l'emploi un parcours d'accompagnement personnalisé et un accès simplifié aux démarches grâce à une meilleure coordination entre les structures amenées à intervenir dans leur parcours vers l'emploi : Conseil départemental, Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales, entreprises, associations, missions locales, etc. C'est avec cette même conviction, celle que la mobilisation de tout un territoire rend possible de proposer un emploi durable à toutes les personnes privées durablement d'emploi, qu'ont également été expérimentés 6 « territoires zéro chômeur de longue durée » en Île-de-France.

Toutes ces initiatives de collaboration forte entre les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, de l'accès aux droits et à la formation, trouveront certainement un aboutissement dans la création de France Travail, dont l'intérêt d'améliorer la situation des personnes durablement éloignées de l'emploi se fait nettement sentir dans un territoire francilien sujets aux tensions de recrutement.

6 territoires zéro chômeur de longue durée expérimentés

Un délai moyen d'orientation des allocataires du RSA inférieur à 1 mois

Le service public de l'insertion et de l'emploi étendu à tous les départements franciliens

Inscrite dans la dynamique du Pacte d'ambition, l'insertion par l'activité économique (IAE) a fait l'objet d'efforts sans précédent de la part de l'État depuis 2018, avec un engagement financier atteignant 141 millions d'euros en 2022 pour l'Île-de-France, dont 139 millions sont dédiés à l'aide aux postes et 1,7 million au Fonds de développement pour l'inclusion.

Ces financements ont rendu possible l'ouverture de 55 nouvelles structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) en 2021, pour porter le total à 511 SIAE en Île-de-France, qui emploient 31 300 salariés en insertion.

En 2021, 42 % de sorties dites « positives » de parcours ont été réalisées en direction de l'emploi durable (CDI) ou l'emploi de transition (CDD), soit une hausse de 54% par rapport à 2020



Toujours dans le but de favoriser l'insertion des personnes en difficulté, mais cette fois en ciblant plus particulièrement les jeunes, la garantie jeunes avait largement été déployée sur le territoire francilien avant d'être remplacée et renforcée par le contrat d'engagement jeune (CEJ).

D'une durée de 6 à 12 mois, le CEJ est un parcours entièrement personnalisé destiné aux jeunes de 16 à 26 ans en situation d'éloignement de l'emploi. Fort d'un accompagnement intensif de 15 à 20 heures par semaine, son objectif est de favoriser leur insertion dans l'emploi ou la formation.

Si 11 874 jeunes franciliens bénéficiaient de la garantie jeunes en 2019, ils sont déjà plus de 24 900 à avoir signé un CEJ à août 2022.

Sur l'inspiration du plan régional d'insertion des jeunes (PRIJ) d'Île-de-France, le CEJ a été complété par un volet adapté aux jeunes les plus éloignés des institutions dits « en rupture ».

41 porteurs associatifs ont été sélectionnés à l'automne 2022 pour aller vers ces jeunes, les remobiliser et les accompagner dans et après la signature d'un CEJ avec la mission locale.

Étant donné son rôle prépondérant dans l'accès futur à l'emploi, de nombreuses actions ont été entreprises pour améliorer la formation des jeunes : 317 619 primes à l'alternance ont été distribuées, l'obligation de formation 16-18 ans a été mise en œuvre en s'appuyant sur les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), les écoles de la 2^e chance et les établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), etc.

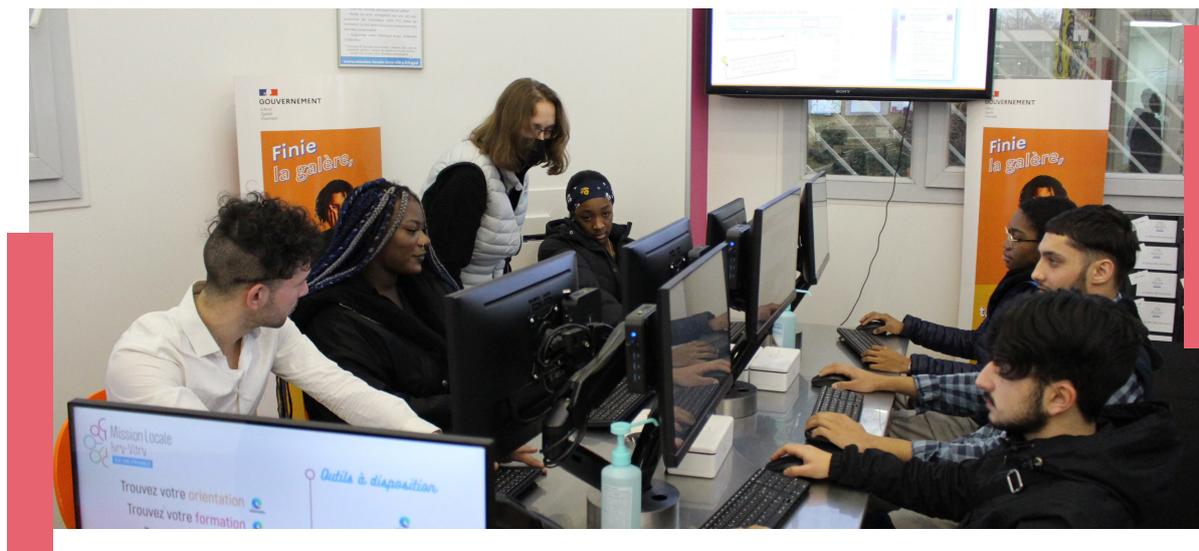


LES ATELIERS CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ) DE LA MISSION LOCALE D'IVRY-VITRY (94)

Durant leurs deux premières semaines dans le dispositif, les jeunes en CEJ ont l'opportunité de prendre part à des ateliers collectifs. D'un atelier sur la conception d'un CV à un autre sur la création d'entreprise, en passant par des activités sportives ou des points sur la gestion d'un budget, ces sessions permettent de donner aux jeunes les clefs essentielles à la réussite de leur ré-orientation professionnelle et, plus généralement, de leur vie d'adulte.

L'atelier sur la création d'entreprise proposé par la Mission locale d'Ivry-Vitry est une illustration parfaite de la nature de ces sessions. Organisé autour de plusieurs activités ludiques, telles qu'un quiz, la création d'une histoire métaphorique à partir de 4 images ou un jeu à valeur de mise en situation professionnelle, cet atelier permet aux jeunes de se familiariser avec les connaissances de base relatives à l'entrepreneuriat et ainsi de le rendre envisageable. Il est également l'occasion d'une mobilisation et d'une prise de conscience de leurs compétences transversales : travail en équipe, organisation, créativité, aisance orale, etc.

Les jeunes, qui disent se sentir « *en famille* » durant ces ateliers, semblent globalement très satisfaits du CEJ, qui leur donne « *la certitude de repartir avec quelque chose d'acquis* » : de nouvelles connaissances et compétences, une plus grande confiance en eux, un projet professionnel mieux défini. L'utilité de ce nouveau dispositif, lancé le 1er mars 2022 pour remplacer la garantie jeunes, fait également l'unanimité chez les formatrices : elles estiment que le CEJ permet aux jeunes de valoriser les apports d'une plus grande diversité d'activités (sport, culture, etc.) durant leur parcours vers l'emploi.



Parce que l'employabilité des personnes précaires ne représente pas le seul frein à leur insertion, des actions ont été mises en place afin de surmonter les limites relatives à leurs conditions de vie.

Parmi ces limites, les difficultés de transport pour se rendre sur le lieu de travail peuvent s'avérer être une barrière durable à leur insertion : 20% de la population active nationale rencontre des difficultés à se déplacer et 33% des Franciliens en insertion professionnelle abandonnent une occasion d'emploi ou de formation pour des raisons de mobilité¹⁵.

C'est ainsi qu'a été renforcée l'aide à la mobilité pour les personnes en insertion, notamment via les contractualisations avec les Conseils départementaux et de nouvelles prestations de Pôle emploi. En parallèle de ces crédits, un appel à candidatures « Mobilité solidaire » a été lancé afin de soutenir directement le développement de nouvelles solutions de mobilité solidaire pour multiplier les possibilités offertes aux personnes éloignées d'accéder à un emploi ou une formation : une enveloppe totale de près d'1,2 million d'euros a été répartie entre 18 projets en Île-de-France qui se mettront en place début 2023.

¹⁵ Baromètre des mobilités Wimoov, 2021

Il est finalement important de rappeler que la prime d'activité, une prestation sociale qui a comme finalité de soutenir les revenus des travailleurs (salariés ou non salariés) aux ressources modestes et de les inciter à exercer ou reprendre une activité professionnelle, a été étendue et revalorisée.

Fin novembre 2022, 682 000 foyers franciliens bénéficiaient de la prime d'activité versée par les CAF d'Île-de-France et la MSA. Au cours du premier semestre 2021, les masses financières relatives à cette prestation ont représenté 254,4 millions d'euros, pour un montant moyen de 198 euros par mois et par foyer bénéficiaire.

Parce que la situation de santé des personnes précaires est aussi un frein durable à leur insertion, Pôle emploi a renforcé son accompagnement (« Parcours Emploi Santé » pour les chômeurs de plus de 1 an) et l'accent est mis sur la formation des travailleurs sociaux et conseillers en insertion aux problématiques de santé, notamment via un marché national sur la santé mentale. C'est dans cette optique que le CEJ, dans son volet « jeunes en rupture », met l'accent non seulement sur l'aller vers mais aussi sur cette prise en compte de la santé et du rétablissement.

LES JEUNES AVEC ADDICTIONS : UN PUBLIC ADRESSÉ PAR LE DISPOSITIF TAPAJ

S'inspirant d'un dispositif québécois, l'association TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée) a été créée en 2012 à Bordeaux et s'adresse à un public jeune (16-25 ans) en grande précarité et sujet à conduites addictives.

TAPAJ constitue un outil de réduction des risques liés aux addictions, en proposant une activité professionnelle payée à la journée et un accompagnement médico-social.

Les bénéficiaires peuvent ainsi disposer d'une quarantaine d'euros par journée de travail, ce qui correspond à la somme moyenne recherchée par les personnes évoluant dans l'économie informelle. Réinsérés par le travail, ces publics peuvent ensuite développer un projet plus construit et s'engager dans une démarche de lutte contre leur addiction.

L'action de TAPAJ consiste ainsi à inciter les jeunes à reprendre le contrôle.

La Stratégie pauvreté a prévu un déploiement national du programme : 65 programmes sont opérationnels en France, en métropole et en outre-mer, dont 5 en Île-de-France.

« On accompagnait une jeune femme qui habitait avec sa maman. Sa maman a décidé de tout quitter pour l'outre-mer. La jeune fille s'est retrouvée seule, sans pouvoir payer le loyer, expulsée. TAPAJ l'a accompagnée sur des chantiers, pour postuler ailleurs, et pour trouver un logement. Elle a pu en trouver un dans un foyer de jeunes travailleurs à Troyes. Elle y travaille et réduit ses consommations. Elle continue à tenir au courant les éducateurs de TAPAJ, avec qui elle a découvert qu'elle pouvait travailler en groupe » témoigne le TAPAJ Paris.



LE «TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE» (TZCLD) DE BOUFFÉMONT-ATTAINVILLE-MOISSELLES (95)

Dans le cadre de la deuxième phase d'expérimentation des TZCLD, l'entreprise à but d'emploi (EBE) de Bouffémont-Attainville-Moisselles a vu le jour le 1^{er} juin 2022. Bénéficiant d'une contribution au développement de l'emploi financée par l'État et le Conseil départemental, les EBE, dont la création est décidée par le Comité local pour l'emploi fruit du consensus local sur le territoire, ont pour vocation de permettre aux personnes privées durablement d'emploi de retrouver le chemin vers l'employabilité dans le secteur économique classique. C'est avec cette ambition que l'EBE de Bouffémont-Attainville-Moisselles emploie aujourd'hui 33 salariés, tous en CDI.

Ceux-ci, qui étaient privés d'emploi depuis en moyenne 5 ans avant leur arrivée dans la structure, ont pu être identifiés grâce à l'aide de Pôle emploi et des différents acteurs de l'emploi intervenant sur le territoire. Le porte-à-porte et les permanences effectuées dans différents centres sociaux ont également joué un rôle considérable afin d'atteindre les chômeurs dits « invisibles », actuellement au nombre de 8 parmi les employés. Contrairement aux autres structures de réinsertion, l'EBE ne réalise aucune sélection au moment de l'embauche de ses salariés, pour autant qu'ils soient éligibles et volontaires. La structure a ainsi pour objectif d'avoir sorti de la privation d'emploi 120 salariés à horizon 5 ans.

Concrètement, l'EBE agit dans le champ de l'économie circulaire en s'appuyant sur une « ressourcerie », dont les biens sont vendus dans deux boutiques physiques ainsi que dans une boutique en ligne. Cette ressourcerie qui a bénéficié de subventions de l'ADEME et du Conseil régional pour s'installer est organisée autour d'ateliers pluridisciplinaires.

L'activité de l'EBE s'adapte à ce que les salariés peuvent et veulent faire : atelier de réparation et de commercialisation de vélos, d'ordinateurs, ateliers de sensibilisation à l'économie circulaire auprès d'élèves de 3 écoles et d'habitants du territoire et de ses environs, etc. Parce que l'EBE vise le développement de compétences variées qui permettent de maximiser les perspectives de réemploi de ses salariés, ces derniers ont l'opportunité de pouvoir changer d'atelier pour découvrir de nouvelles activités.

La structure a par ailleurs prévu de diversifier ses activités dans les prochaines années. C'est ainsi qu'elle développe actuellement une offre de mobilité qui permettra par exemple de proposer des déplacements, courses ou sorties culturelles aux résidents d'EHPAD locaux. Le véhicule permettant la réalisation de cette activité a été financé par la Stratégie de lutte contre la pauvreté.

La création d'une activité de conciergerie, qui consistera en la réalisation de petites tâches de bricolage ou services auprès d'entreprises, de particuliers ou de bailleurs sociaux, est également explorée.

Le développement de chacune de ses activités se fait dans le respect du principe de complémentarité et de non-concurrence aux activités déjà présentes sur le territoire.

Si l'évaluation des effets du dispositif est en cours de formalisation, il est déjà possible d'avancer que le TZCLD de Bouffémont-Attainville-Moisselles offre des perspectives prometteuses, tant pour la diversification et la dynamisation du tissu économique territorial que pour les employés.

De fait, seulement quelques mois après avoir été embauché par l'EBE, un des salariés a déjà pu trouver un emploi classique dans une entreprise à proximité.



AXE 4 : DES DROITS SOCIAUX POUR TOUS

De nombreux services et accompagnements existent sur le territoire francilien : territoires d'action sociale des Conseils départementaux, centres communaux d'action sociale (CCAS), maisons France services, associations, etc.

Malgré ces possibilités, l'accès aux droits n'est pas garanti. Plusieurs mécanismes peuvent expliquer ce non-recours : la multiplicité des droits et des intervenants, la complexité du droit en lui-même, son manque de visibilité (notamment en cas de non-maîtrise du numérique), la stigmatisation de demander de l'aide, etc. L'accès au droit constitue pourtant la première étape pour retrouver un équilibre et la capacité de se projeter dans l'avenir. C'est ainsi que la Stratégie pauvreté décline plusieurs actions afin de garantir l'accès aux droits sociaux à tous les Franciliens pouvant en bénéficier.

Avec le soutien de la Stratégie pauvreté, la Ville de Paris a décidé d'expérimenter un « territoire zéro non recours » dans le 10^{ème} arrondissement. Sous l'égide du centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), les acteurs sociaux parisiens se sont engagés à expérimenter pendant un an des actions propres à chaque acteur ou conjointes, visant à lutter contre le non-recours.

Parmi ces actions, un accent particulier a été mis sur : la formation des salariés et bénévoles des différents acteurs en contact avec le public (CASVP, organismes de sécurité sociale, bailleurs sociaux, associations, etc.), les actions d'allers vers (permanences, participation à des événements, envois de courriers, de SMS, appels, etc.), le travail préventif relatif aux processus de délivrances des aides ou encore les échanges de données pour identifier les «non-recourants». Cette démarche a notamment poussé les parlementaires à introduire un amendement d'expérimentation de 10 territoires zéro non recours et un élargissement des échanges de données entre administrations dans la *Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale*.

Au-delà de l'expérimentation de ce territoire zéro non-recours, l'échange de pratiques entre territoires a été favorisé afin que ces derniers puissent répondre aux objectifs du premier accueil social inconditionnel et de la référence de parcours. Ces deux dispositifs sont en effet essentiels dans le cheminement vers l'accès aux droits des personnes et font l'objet d'une contractualisation avec les Conseils départementaux. C'est ainsi que, depuis 2021, 100% du territoire francilien est couvert par un premier accueil social à moins de 30 minutes.

En parallèle, des dispositifs de lutte contre le non-recours comme les rendez-vous des droits proposés par les CAF ont été déployés. En outre, l'accompagnement santé, lancée par l'Assurance maladie, prévoit un accompagnement spécialisé pour les personnes fragiles destiné à renforcer l'accès aux droits et lutter contre le renoncement aux soins.

Cette mission repose sur une démarche d'allers vers et un partenariat notamment avec Pôle Emploi ou Emmaüs afin d'optimiser la détection des personnes fragiles et d'identifier leurs droits. L'accompagnement personnalisé permet d'orienter les personnes en fonction de leurs besoins et ainsi trouver des solutions concrètes à leurs difficultés. En 2021, la mission accompagnement santé a bénéficié à près de 130 000 assurés de l'Assurance maladie.

ÉQUIPES MOBILES DÉDIÉES À L'OUVERTURE DES DROITS DES FEMMES ENCEINTES EN SEINE-SAINT-DENIS (93)

Face à la difficulté de certaines populations à accéder aux soins et au suivi de grossesse, une action visant à renforcer « l'aller-vers » dans la protection maternelle et infantile (PMI) a été mise en place à l'initiative du département de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre de la (CALPAE) signée avec l'État.

Une équipe mobile de PMI, composée notamment d'une sage-femme et d'une puéricultrice, a ainsi été créée en 2020 pour permettre aux femmes résidant dans des campements, centres d'hébergements et bidonvilles d'accéder à un accompagnement et de bénéficier d'actions de prévention. L'équipe mobile intervient à présent dans une dizaine de sites, dont 6 bidonvilles et squats, et a pu rencontrer 258 familles en 2021.

Une seconde équipe mobile a été lancée en 2021, dédiée à l'ouverture des droits en santé des femmes enceintes et au suivi des dossiers de ces femmes jusqu'à l'ouverture des droits, avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). En 2021, cette équipe administrative a transmis plus de 400 dossiers à la CPAM, dont 317 ont abouti à une ouverture des droits en santé. Grâce à leurs actions d'aller-vers et à leur coordination avec les associations sur le terrain, les équipes mobiles sont bien identifiées par les maternités du territoire, les professionnels de la PMI et les associations.

[+ https://www.youtube.com/watch?v=nwlJjr7fQRM](https://www.youtube.com/watch?v=nwlJjr7fQRM)

D'autres initiatives, comme le « soliguide », qui a pour objectif d'orienter toutes les personnes en situation difficile vers les structures qui pourraient les aider, ont aussi été développées avec le soutien de la Stratégie. Le soliguide répertorie les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en difficulté sur une plateforme en ligne ergonomique, simple et rapide d'utilisation, continuellement actualisée. Son essaimage sur l'ensemble de l'Île-de-France a été financé par la Stratégie pauvreté.

Afin de proposer des solutions d'accompagnement « non-stigmatisantes », notamment aux nouveaux ménages en situation de risque en raison de la crise économique post-COVID-19 et de la montée de l'inflation, les points conseils budget ont été largement déployés sur le territoire francilien. Alors qu'on comptait 29 points conseils budget en 2019, il en existe désormais 59 sur l'ensemble de la région, dont une dizaine participe à l'expérimentation « Aide Budget » qui permet de déceler plus tôt les difficultés budgétaires des ménages grâce aux principaux créanciers (bailleurs, banquiers, énergéticiens) et de leur proposer une aide en conséquence.

Toujours dans l'optique de faciliter l'accès aux droits, les administrations publiques ont engagé une modernisation numérique intense, constituant un vrai tournant de simplification et de gain de temps pour la plupart de nos concitoyens. Néanmoins, pour les cas complexes et les personnes ne maîtrisant pas l'outil numérique ou n'en disposant pas, qui sont généralement des personnes en situation de précarité, il s'agit d'un facteur d'exclusion supplémentaire. L'inclusion numérique constitue donc un enjeu majeur dans la lutte contre le non-recours.

C'est pourquoi des démarches ont été entreprises, notamment à travers le déploiement des conseillers numériques auprès des collectivités locales et des associations. En 2022, 426 conseillers numériques sont ainsi en poste ou en formation en Île-de-France. Il s'agit de conserver un équilibre entre les relations humaines et le numérique et d'augmenter en parallèle le niveau de capacité numérique des plus précaires.

LES « COFFRES FORTS NUMÉRIQUES » ET LES ATELIERS DE RECONNECT

L'association Reconnect (groupe SOS) a pour ambition de faciliter la progression des parcours d'insertion sociale par le numérique. Grâce à son « coffre-fort numérique », les personnes précaires peuvent scanner et stocker leurs documents importants, mais aussi fixer des rappels de rendez-vous.

L'accessibilité du coffre-fort numérique est facilitée par son développement en 14 langues, la simplicité de son interface et les permanences d'accompagnement organisées par l'association. Cet outil permet également aux professionnels qui les accompagnent de suivre leur parcours, en garantissant le respect de la confidentialité des données des personnes accompagnées.

Le coffre-fort numérique permet donc de renforcer le lien entre professionnels des structures médico-sociales et personnes accompagnées, et constitue un vecteur d'autonomisation et de reprise en main des capacités des bénéficiaires.

En travaillant directement avec 650 structures médico-sociales réparties en France, Reconnect se fonde sur un travail en réseau, permettant d'améliorer l'équipement numérique des structures sociales en répondant à leurs besoins spécifiques.

Dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, deux actions ont été mises en place dans 11 structures en Île-de-France : l'une auprès des personnes migrantes, avec des interventions dans des CAES, et l'autre ciblée sur les jeunes sortant d'(ASE) et les femmes, avec notamment des permanences dans des gymnases de Paris dans le cadre du plan d'urgence hivernal.

En direction des jeunes, en plus de l'ouverture des coffres forts, des ateliers d'accompagnement à l'écriture de CV et de lettres de motivation ont été organisés afin de favoriser leur insertion professionnelle. Au total, 1 296 bénéficiaires ont été accompagnés par Reconnect dans le cadre de ces actions, 520 coffres forts numériques ont été créés et 151 permanences et ateliers ont été réalisés. La polyvalence de l'outil permet des utilisations adaptées aux différents publics concernés, dont le taux de satisfaction du coffre-fort est de 95%.



La domiciliation est un droit fondamental pour les personnes sans domicile stable qui peuvent ainsi accéder aux démarches administratives d'ouverture de droits et d'accès aux prestations sociales.

Au-delà de la mise à disposition du courrier, qui est souvent la première accroche, la domiciliation permet de créer un lien avec les personnes sans domicile stable, souvent isolées, afin d'entamer avec elles un processus d'insertion ou le cas échéant, les orienter vers les acteurs compétents en la matière. Ces domiciliations sont assurées par les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS), habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile, ainsi que par une liste d'organismes agréés par le préfet de département pour domicilier les personnes sans domicile stable (des « sites OA »).

Au 31 décembre 2021, en Île-de-France, 165 sites OA et 369 CCAS avaient déclaré aux services de l'État des attestations de domiciliation actives.

Ces structures ont accusé une augmentation de 30% du nombre d'attestations d'élection de domiciliation valides entre 2019 et 2021. Cela correspond à une augmentation de 26% en termes de personnes domiciliées (de 161 505 au 31 décembre 2019 à 203 632 au 31 décembre 2021), portant ainsi le ratio régional à 13,75 domiciliations pour 1 000 habitants dans notre région.

LES DÉFIS DU FUTUR

PACTE DES SOLIDARITÉS

Le travail sur les axes de la Stratégie territorialisée de prévention et de lutte contre la pauvreté en Île-de-France continuera dans le cadre du prochain Pacte des solidarités et de sa déclinaison dans notre région francilienne. 4 piliers ont été identifiés pour structurer le Pacte : la poursuite de la lutte contre les inégalités à la racine, l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous, la lutte contre la grande exclusion, l'organisation solidaire de la transition écologique.

Des projets sont déjà lancés et vont se prolonger sur les mois à venir. C'est par exemple le cas de l'IAE, qui entamera à partir de 2023 une étape de consolidation de sa croissance dans la région. À ce titre, une attention particulière sera portée aux publics les plus fragiles ainsi qu'à l'accès à l'emploi à l'issue du parcours en IAE.

Le budget du plan d'investissement dans les compétences (PIC) de l'IAE sera pour cela augmenté de 20 % au niveau national en 2023. La domiciliation est un autre de ces chantiers prioritaires, pour lequel il s'agira notamment d'améliorer la répartition de l'activité entre les OA et les CCAS/CIAS (les OA assurant 75% des domiciliations) ainsi que de mieux répartir cette activité entre les territoires franciliens (plus de 50 % des domiciliations étant localisées sur Paris).

Outre ces sujets pour lesquels des actions sont déjà identifiées, d'autres problématiques d'ampleur viendront nourrir la réflexion et la structuration de la lutte contre la pauvreté en Île-de-France. La crise du travail social, la transformation du bénévolat dans les associations, l'implication des personnes concernées dans la construction des politiques publiques locales ou encore l'amélioration de l'évaluation des actions de prévention et de lutte contre la pauvreté dans une optique de capitalisation et d'essaimage renforcés sont ainsi autant de défis.

Il ne fait aucun doute que le renforcement de la coopération et de la coordination entre les différents acteurs de la lutte contre la pauvreté s'avérera crucial afin de se montrer à la hauteur de ces enjeux.

À ce titre, au-delà de la déclinaison locale de mesures nationales issues du Pacte par l'État et ses partenaires (notamment les CAF avec l'édiction d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNAF), la priorité sera tout particulièrement donnée à la contractualisation avec les Conseils départementaux, compte tenu de leur rôle de chef de file de l'action sociale, en bonne coordination avec France Travail.

RESSOURCES UTILES

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/>

La Stratégie territorialisée de prévention et de lutte contre la pauvreté en Île-de-France

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Cohesion-sociale-vie-associative-sport-et-jeunesse/Prevention-et-lutte-contre-la-pauvrete-en-IDF-l-Etat-presente-sa-strategie-pour-2021-et-2022>

La conférence régionale des acteurs de novembre 2021

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Cohesion-sociale-vie-associative-sport-et-jeunesse/Les-acteurs-de-la-lutte-contre-la-pauvrete-reunis-autour-de-l-Aller-vers-et-faire-ensemble>

La cartographie des projets financés par les crédits régionaux de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

<https://cartographie-projets.lutte-pauvrete.gouv.fr/>

Le baromètre de l'action publique

<https://www.modernisation.gouv.fr/transformer-laction-publique/le-barometre-des-resultats-de-laction-publique>



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la région d'Île-de-France,
Préfecture de Paris

📍 5 Rue Leblanc 75015 Paris France - 📞 03 80 44 64 00
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE LA
PAUVRETÉ**